## Commission pour la nouvelle télévision publique

Le Président

Paris, le 23 juin 2008

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de vos observations dans le cadre des travaux de la Commission pour la nouvelle télévision publique, que j'ai l'honneur de présider.

Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre démarche et à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courriel avec toute l'attention qu'il mérite.

Pour mener à bien cette réforme historique pour notre pays, je souhaite en effet que les travaux de notre commission, composée à la fois de professionnels du secteur et de parlementaires, s'enrichissent également des avis de personnes extérieures. Dans cet esprit, vos observations étaient les bienvenues.

Je souhaitais vous indiquer que notre mission est extrêmement ambitieuse : il s'agit, au-delà de la compensation de la suppression de la publicité décidée par le Président de la République, de dessiner « le portrait-robot » de la nouvelle télévision publique, de redéfinir son modèle culturel (des programmes attractifs et de qualité), son modèle de développement (pour prendre en compte les bouleversements technologiques), et son modèle de gouvernance (une entreprise plus moderne et plus efficace).

Aujourd'hui, la télévision publique est essentiellement financée par la publicité et par la redevance. Elle court donc après « deux lièvres à la fois » : d'un côté, l'audience à tout prix ; de l'autre, l'exigence de qualité liée aux missions de service public. Il arrive que France Télévisions réussisse à proposer des programmes de très haute qualité qui sont aussi des succès d'audience. Mais bien souvent, ce grand écart rend la situation très difficile.

Nicolas Sarkozy a voulu clarifier les choses en libérant la télévision publique de la tyrannie de l'audience. En s'appuyant sur ce qui existe déjà grâce aux équipes de France Télévisions, il s'agit d'inventer une nouvelle télévision populaire de qualité. C'est une reconnaissance de la place très importante que peut jouer la télévision dans la transmission de la culture, du savoir, des valeurs...

Par ailleurs, la création d'une taxe très modeste sur le chiffre d'affaires des opérateurs télécoms et des fournisseurs d'accès à Internet, et non sur les abonnements, est en effet l'une des pistes proposées par la Commission.

Compte tenu de son taux très faible et de la stratégie commerciale mise en œuvre par les grands groupes de télécommunication, cette taxe ne devrait pas être répercutée sur les consommateurs.

Il apparaît par ailleurs logique que ces groupes, qui bénéficient du développement technologique, contribuent au financement d'un secteur auquel ils sont aujourd'hui, et seront plus encore demain, parties prenantes.

Je souhaitais enfin vous indiquer que la Commission n'a finalement pas retenu la création d'une taxe sur l'électronique grand public parmi les pistes de financement qu'elle a préconisées.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-François COPÉ